

PARLEMENT DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

Résolution adoptée par le Parlement de la Communauté française en sa séance plénière du mardi 18 octobre 2005

Considérant que l'hépatite C est une maladie particulièrement virulente ;

Considérant que l'hépatite C est une maladie qui non soignée représente un fort taux de mortalité ;

Considérant que malgré les risques de contamination, cette maladie est particulièrement méconnue du grand public ;

Considérant que la lutte contre l'hépatite C concerne tous les niveaux de pouvoir en Belgique ;

Considérant que la recherche scientifique doit être soutenue dans sa recherche d'un traitement et d'un vaccin en vue de lutter contre l'hépatite C ;

Considérant que la Communauté française s'est déjà associée avec la Région wallonne en vue de mener une première campagne de sensibilisation ;

Considérant qu'il est important qu'au même titre que pour d'autres maladies, des campagnes spécifiques soient menées en vue de lutter contre l'hépatite C comme c'est le cas dans d'autres pays ;

Considérant que les patients et les familles doivent bénéficier de structures de soutien et d'écoute efficaces ;

Considérant que les professionnels de la santé (médecins généralistes, infirmiers, ...) sont des acteurs essentiels du dépistage, de la prévention et de la prise en charge de l'hépatite C. Que, dès lors, la maîtrise de la problématique doit être totale.

Le Parlement de la Communauté française invite le Gouvernement de la Communauté française à renforcer la lutte contre l'hépatite C :

- 1° en participant activement à la journée nationale de l'hépatite C ;
- 2° en organisant une campagne de sensibilisation et de prévention auprès des médecins, des groupes dits à risque et du grand public ;
- 3° en sensibilisant les étudiants de l'enseignement médical et paramédical à la problématique de l'hépatite C et en améliorant leurs connaissances en la matière ;
- 4° en encourageant, en partenariat avec les services de promotion de santé à l'école, les rencontres informatives dans les écoles avec les associations qui s'occupent de la problématique de l'hépatite C ;
- 5° en mettant à l'ordre du jour de la Conférence interministérielle de la Santé publique la problématique de l'hépatite C et ses différentes dimensions ;

- 6° en soutenant la recherche scientifique dans la mise au point de nouveaux traitements et ce dans le respect des compétences des niveaux de pouvoir concernés ;
 - 7° en mettant en place un service de soutien, d'aide et d'information en faveur des personnes souffrant de l'hépatite C et de leur famille et ce dans le respect des compétences des niveaux de pouvoir concernés par le biais notamment des associations reconnues.
-